

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-421

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2020-421

Association de préfiguration TARMAQ - Adhésion - Subvention de fonctionnement - Apport en fonds propres - Désignations - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, la ville de Mérignac et les industriels de la filière aéronautique ont décidé de lancer le projet d'une Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux sur le territoire de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc, désigné sous le nom de « Tarmaq ».

Tarmaq a pour ambition d'être un lieu hybride de diffusion, d'acquisition, de conservation, de transmission des savoirs.

Tarmaq proposera des formations aux métiers de demain, y compris en attirant des publics qui en sont généralement éloignés, accompagnera les bonnes pratiques déjà initiées par l'aéronautique en matière environnementale, mettra en lumière les innovations en la matière des TPE (Très petites entreprises), PME (Petites et moyennes entreprises) et ETI (Entreprises de taille intermédiaire) locales.

Après une première étude de faisabilité qui a validé la pertinence d'un tel équipement, les partenaires ont décidé de créer en avril 2020 une association régie par la loi de 1901 nommée « Association de préfiguration TARMAQ », qui a pour objet d'affiner la programmation immobilière et financière et de lancer la mise en œuvre opérationnelle.

Plusieurs partenaires soutiennent le projet TARMAQ aux côtés de Bordeaux Métropole : la Région Nouvelle-Aquitaine, la ville de Mérignac, Aérocampus Nouvelle-Aquitaine, Dassault Aviation, Sabena Technics et Thales, mais aussi, la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, Airbus, l'Aéroport de Bordeaux, ArianeGroup, la Caisse des dépôts et consignation, ou encore l'Atelier industriel aéronautique (AIA) de Bordeaux.

Les objectifs de TARMAQ sont les suivants :

- **soutenir la filière aujourd'hui et accompagner son renouveau** : l'industrie aéronautique est une composante stratégique de la souveraineté française et européenne. L'industrie est en pleine transformation et les efforts déjà menés à l'échelle européenne pour atteindre la neutralité carbone vont devoir s'accélérer. Cette mutation permettra l'émergence de nouvelles technologies plus vertueuses, transversales et innovantes (propulsion, hybridation, électricité, hydrogène, fibre optique, nouveaux matériaux, analyse de données, maintenance prédictive, utilisation des dispositifs de réalité virtuelle et réalité augmentée). Ces innovations, demain, pourront infuser vers d'autres industries, faisant émerger de nouveaux métiers et de nouvelles filières. Ces réflexions autour des enjeux écologiques et environnementaux de la filière seront au cœur du projet Tarmaq en prenant en compte toute la chaîne de valeur (conception, exploitation, maintenance et déconstruction / valorisation).
- **Anticiper la reprise** : le maintien et l'évolution des compétences de la filière sur le territoire, notamment autour des nouveaux métiers (stockage, déconstruction et valorisation, maintenance

prédictive...), sont essentiels pour la sauvegarde et la création d'emplois. TARMAQ intégrera cette dimension dans sa feuille de route.

- **Valoriser son histoire** : la filière aéronautique et spatiale est ancrée sur le territoire métropolitain et régional depuis des décennies. TARMAQ valorisera l'histoire et la continuité avec les évolutions à venir.

Feuille de route 2020 / 2021 :

L'association de préfiguration Tarmaq s'est fixée comme feuille de route 2020-2021 les axes suivants :

- accompagner la mise en œuvre du volet foncier, affiner la programmation immobilière et son phasage ; une convention quadripartite entre l'Etablissement public foncier (EPF), la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac a été établie en 2019 pour contribuer à assurer la maîtrise foncière du terrain d'assiette du projet TARMAQ. Un travail sur la programmation a été engagé, ainsi que les études nécessaires pour préparer le dépôt du permis de construire ;
- lancer le fonds de dotation ;
- affiner le modèle économique, les scénarii de financement et le phasage de l'investissement ; initier les premières actions à même de préfigurer les sources de revenus de la phase d'exploitation ;
- affiner les contenus et activités de TARMAQ et mettre en œuvre les partenariats stratégiques nécessaires pour les déployer ;
- communiquer et faire vivre le projet dans sa phase de conception.

Participation de Bordeaux Métropole

Afin d'accompagner l'association dans l'ensemble de ses missions, assurer l'aboutissement du projet et dans l'esprit du plan de relance de la filière aéronautique, il est proposé que Bordeaux Métropole devienne membre de droit et administrateur de l'association de préfiguration Tarmaq, tout comme la Région Nouvelle-Aquitaine, la ville de Mérignac et Aérocampus Aquitaine.

Financièrement, il est proposé de renforcer les fonds propres de l'association par un apport en numéraire avec droit de reprise et d'accorder une subvention de fonctionnement sur ce premier exercice.

Le budget pour les 16 premiers mois (septembre 2020 à décembre 2021) de l'association de préfiguration est estimé à 981 218€ TTC. La participation prévisionnelle de Bordeaux Métropole est estimée à :

- 294 365€ sous forme de subvention de fonctionnement ;
- 110 000€ en fonds propres associatifs avec droit de reprise afin d'assurer le fonds de roulement de l'association et d'assurer sa pérennité (aux côtés de la Région qui apporte 170 000 €).

Principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget 2020/2021
% Charges de personnel / budget global	48,82%
% de participation de BM / budget global	30%
% de participation des autres financeurs / budget global	65%

Intérêt pour Bordeaux Métropole

La filière aéronautique est une filière industrielle majeure du territoire métropolitain, et porte un enjeu de souveraineté économique pour la France et l'Union européenne. Elle compte en effet plus de 300 établissements et près de 20 000 emplois au sein de Bordeaux Métropole. Le projet TARMAQ s'inscrit en cohérence avec les autres projets de la filière en cours de développement sur le territoire : Cœur Aéroport (futur siège social de la Technopole Bordeaux Technowest, intégrant un incubateur, une pépinière, un centre d'affaires, un fablab, des ateliers, des plateaux techniques collaboratifs industriels/startup) et « SpaceHub » (centre d'analyse prospective – « ThinkTank » et centre d'accélération et de prospection des technologies spatiales).

La crise du Covid-19 a des conséquences importantes sur le monde de l'aéronautique et des emplois sont d'ores et déjà menacés sur la métropole bordelaise (82 postes chez Stelia Aerospace à Mérignac, 114 postes chez Air France, Thalès etc.). La nécessaire mutation de la filière passera par des ruptures technologiques auxquelles ces projets métropolitains apporteront une contribution.

Le projet TARMAQ participera à la transition de la filière en proposant des formations adaptées aux nouveaux besoins des industriels pour concourir à une industrie moins carbonée. En effet, les efforts pour réduire l'impact environnemental vont devoir s'accélérer sur toute la chaîne de valeur et le territoire doit conserver et développer ces compétences pour préparer le futur.

Malgré la crise, la filière doit conserver et développer ses compétences pour préparer le futur. TARMAQ, lieu totem, aura pour vocation de transmettre les savoir-faire et de présenter à tous les publics le patrimoine

aéronautique local.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5217-2 et L1611-4,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 adoptant la Feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

VU la demande formulée par l'association de préfiguration TARMAQ le 11 juin 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'association de préfiguration TARMAQ concourt au développement économique, à l'attractivité de la Métropole et à la transition de la filière aéronautique-spatial-défense,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer à l'association de préfiguration TARMAQ dont les statuts sont ci-annexés, en qualité de membre de droit.

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 294 365 € en faveur de l'association de préfiguration TARMAQ.

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 4 : d'imputer la dépense relative à la subvention de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 65748, fonction 61, sous réserve du vote du budget en décision modificative.

Article 5 : d'autoriser l'apport en fonds propres associatifs avec droit de reprise de 110 000 € au bénéfice de l'association de préfiguration TARMAQ.

Article 6 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer le contrat d'apport en fonds propres ci-annexé et tout acte afférent.

Article 7 : d'imputer la dépense relative à l'apport en fonds propres sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 26, article 261, fonction 61.

Article 8 : de désigner un(e) administrateur/administratrice titulaire et un(e) administrateur/administratrice suppléant (e) pour représenter Bordeaux Métropole.

1 administratrice titulaire
Mme Marie RECALDE

1 administrateur suppléant
M. Stéphane PFEIFFER

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés – Désignations effectuées.

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur GHESQUIERE, Madame NOEL, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur PFEIFFER, Madame SAADI;

Ne prend pas part au vote : Monsieur RIVIERES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT